

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5715**

commune (s) :

objet : Soutien au programme de R & D moteur de Renault Trucks (investissement en cellules d'essai moteurs) - Convention d'application 2007

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Muet

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 12 novembre 2007

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, M. David, Mme Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Lambert, Malaval, Mme Gelas (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin, Laurent, Mme Vessiller (pouvoir à M. Buna), MM. Crimier (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Charrier, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 19 novembre 2007**Décision n° B-2007-5715**

objet : **Soutien au programme de R & D moteur de Renault Trucks (investissement en cellules d'essai moteurs) - Convention d'application 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Rappel du contexte

Renault Trucks fait partie d'AB Volvo depuis le début 2001. La division Powertrain, basée à Vénissieux et à Saint Priest, est aujourd'hui l'un des pôles d'excellence d'AB Volvo. Volvo Powertrain est le premier fabricant mondial de moteurs et composants de véhicules industriels.

Les étapes de mises en œuvre du programme d'investissement FUN

Le programme de recherche dénommé FUN (**F**ull **a**uthority **e**ngine, ou moteur diesel de camion à grande flexibilité) intègre d'importantes innovations visant à réduire les émissions et la consommation de carburant. Concomitamment au programme FUN qui concerne Renault Trucks, le groupe Volvo AB a lancé un vaste plan de renouvellement de ses cellules d'essai moteur à l'échelle mondiale pour être en mesure de répondre aux futures exigences réglementaires.

- Une première phase d'investissement engagée avec le soutien de l'Etat

Cette première phase (2004-2006) consistait en un programme de Recherches et Développement (R & D) permettant de développer un moteur diesel plus performant. Le montant de ce projet était de 5 M€ et a reçu un soutien financier de l'Etat de 1,5 M€.

- Le lancement de la phase n° 2 en 2006 : un programme d'essai moteurs sur le site lyonnais

La phase n° 2 du programme FUN prévoit le développement des capacités d'essai du moteur diesel développé lors de la phase n° 1 du projet FUN. Cet objectif nécessite l'aménagement de moyens adaptés, à savoir deux cellules d'essai. Dans le cadre du plan global de renouvellement du groupe Volvo AB, ces deux cellules ont fait l'objet d'un arbitrage pour déterminer le site d'implantation à retenir.

Ces deux cellules supplémentaires, des cellules performance plus coûteuses que les cellules endurance déjà présentes sur le site, sont en cours de construction. La fin des travaux est désormais prévue en 2008, et non fin 2007 comme annoncé initialement. Ce projet permettra de renforcer les compétences du site lyonnais au sein du groupe Volvo AB.

Rappel du budget et du plan de financement

Pour mener à bien cet investissement, Renault Trucks a sollicité une aide à hauteur de 1,5 M€ (soit 1/3 du projet) auprès de la Communauté urbaine et du conseil régional Rhône-Alpes. L'Etat a donné son accord de principe pour que les collectivités locales de la région lyonnaise contribuent au financement de la deuxième phase du projet FUN.

Le conseil de Communauté a décidé, le 10 octobre 2006 par délibération n° 2006-3643, de soutenir le programme proposé par Renault Trucks par l'attribution d'une subvention totale de l'ordre de 750 000 €. Une convention-cadre, en date du 5 décembre 2006, a été signée par la Région, également financeur d'un montant de 750 000 €, l'Etat, Renault Trucks et la Communauté urbaine.

Les modalités de versement de cette aide font l'objet de conventions d'application annuelles au titre des années 2006 et 2007. La convention d'application annuelle 2006, fixant un versement de 500 000 € par la Communauté urbaine, a été signée par l'ensemble des partenaires le 5 décembre 2006.

La convention d'application annuelle 2007 prévoit le versement du solde de 250 000 € à la fin des travaux d'investissements de Renault Trucks et sur présentation des pièces justificatives. Les travaux s'achèveront courant 2008, impliquant donc un versement sur l'année 2008, sauf nouveau retard des travaux.

La participation de la Communauté urbaine est donc requise sur le budget d'investissement 2008.

Budget prévisionnel du projet

Dépenses prévisionnelles	2006-2007 (€ TTC)	Recettes prévisionnelles	2006 (€ TTC)	2007 (€ TTC)	2008 (€ TTC)
génie civil	820 000	région Rhône-Alpes	375 000		375 000
équipements de mesure	1 050 000	Communauté urbaine	500 000		250 000
salle de contrôle	230 000				
cellules et équipements	1 100 000				
servitudes	1 380 000	Renault Trucks	3 500 000		
ingénierie	420 000				
total	5 000 000	total	5 000 000		

Rappel concernant le comité d'évaluation et critères d'évaluation

Un comité de suivi veille au bon déroulement du programme. Ce comité de suivi se réunit au minimum une fois par an. Il donne lieu à un compte-rendu d'exécution du programme, diffusé aux partenaires du présent programme.

Les critères d'évaluation sont précisés dans la convention-cadre ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la convention annuelle 2007 à intervenir entre la Communauté urbaine, Renault Trucks, la région Rhône-Alpes et l'Etat portant sur le versement du solde de la subvention pour un montant de 250 000 €,

b) - le versement du solde de la subvention à l'achèvement du programme.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention annuelle 2007.

3° - La dépense, pour l'année 2008, de 250 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1373.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,